



# Document d'objectifs NATURA 2000

## FR7200714

### Zones humides de l'arrière dune du pays de Born

#### Résumé non technique du DOCOB

## Sommaire

<b>Le dispositif européen Natura 2000 .....</b>	<b>2</b>
<u>La démarche Natura 2000 .....</u>	2
<u>Le DOCument d'OBjectifs .....</u>	2
<b>Le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born .....</b>	<b>2</b>
<u>Localisation du site .....</u>	3
<u>Particularité hydraulique .....</u>	4
<u>Caractéristiques écologiques .....</u>	4
<b>Les habitats d'intérêt communautaire .....</b>	<b>5</b>
<b>Les espèces d'intérêt communautaire .....</b>	<b>6</b>
<b>Les menaces écologiques .....</b>	<b>7</b>
<b>Les activités sociales et économiques .....</b>	<b>7</b>
<b>De la définition des objectifs au choix des actions ... .....</b>	<b>8</b>
<u>Ce que l'on veut faire du site .....</u>	8
<u>Les objectifs .....</u>	9
<b>Le comité de pilotage .....</b>	<b>10</b>
<b>La structure animatrice .....</b>	<b>10</b>



VERSION N°1

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

## LE DISPOSITIF EUROPEEN NATURA 2000

### La démarche Natura 2000

Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels. La préservation des espèces d'intérêt communautaire et la conservation des milieux visés passent essentiellement par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979), et de sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces de faune et de flore (Directives « Habitats » de 1992).

### Le DOCument d'OBjectifs

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé DOCument d'OBjectifs (ou DOCOB). Ce document définit les orientations de gestion et précise les modalités de financement.

Le DOCOB comporte trois grandes étapes :

- Un état des lieux écologique et socio-économique du site permettant de faire une « photographie du territoire » à un instant zéro.
- L'analyse de cet état zéro est traduite en enjeux. Ces enjeux sont ensuite hiérarchisés et découlent sur des objectifs précis.
- La définition de mesures de gestion (qui permettront d'atteindre les objectifs). Elles précisent notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière et elles seront mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, exploitants, gestionnaires et usagers du site Natura 2000.

Le DOCOB du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes :  
[www.cdc-grands-lacs.fr](http://www.cdc-grands-lacs.fr)



### **LE SITE DES ZONES HUMIDES DE L'ARRIÈRE DUNE DU PAYS DE BORN**

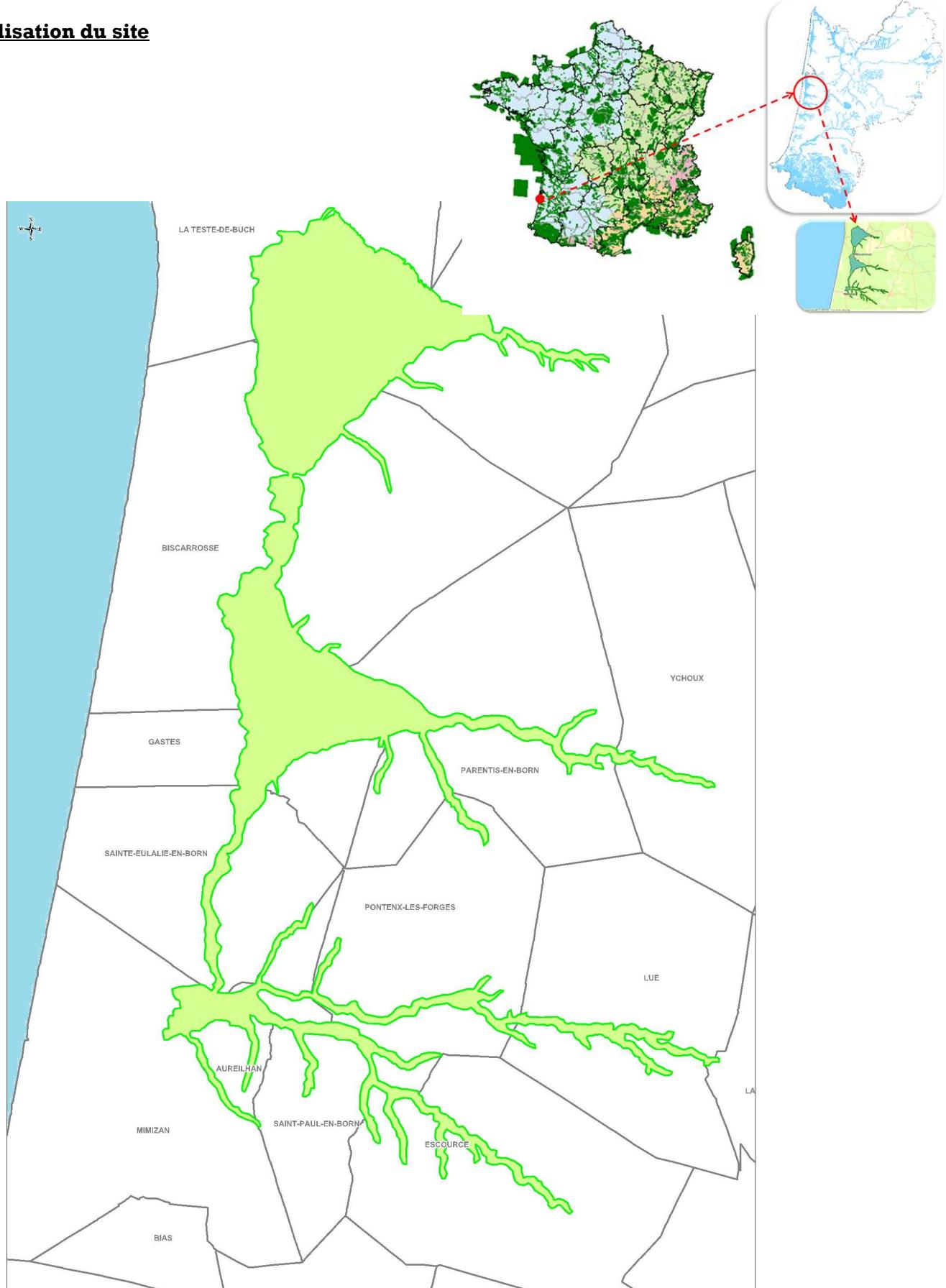
Ce site, désigné au titre de la Directive Habitats Faune, Flore, concerne la chaîne des grands lacs du nord des Landes. Il prend également en compte leurs principaux affluents à savoir : la Gourgue, le Nasseys et la Pave, le Canteloup, l'Escoirce et le courant de Mimizan. D'une superficie supérieure à 13 000 hectares, ce site touche 13 communes landaises et une commune girondine : La Teste-de-Buch.

Sur ce site, 9 000 ha correspondent aux lacs et étangs. C'est ensuite la forêt, mixte et feuillue, qui domine le reste du paysage des zones humides de l'arrière dune du pays de Born. D'autres milieux intéressants sont présents et s'expriment en mosaïque. Tous renferment une faune et une flore remarquable.



Figure 1 : Constitution du réseau Natura 2000 (d'après le M.E.D.D.L.)

## **Localisation du site**



### **Communes concernées**

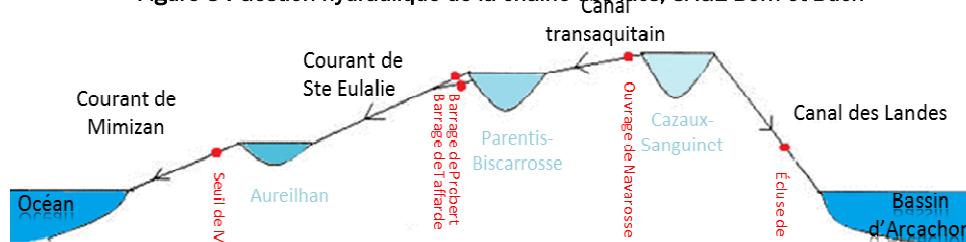
Aureilhan, Bias, Biscarrosse, Escource, Gastes, Labouheyre, La Teste-de-Buch, Luë, Mimizan, Parentis-en-Born, Pontenx-les-Forges, Sanguinet, Saint-Paul-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born et Ychoux.

## Particularité hydraulique du site

Ensemble naturel en « chapelet », la chaîne des étangs du nord des Landes (composée des lacs de Cazaux-Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse, du petit étang de Biscarrosse et de l'étang d'Aureilhan) a été aménagée au XIX<sup>ème</sup> siècle avec la création d'un canal. Ses concepteurs avaient pour ambition de relier le bassin d'Arcachon à Bayonne via les étangs landais (~200 km), et de favoriser le transport de marchandises, le commerce, puis la navigation touristique.

Arrêté aux portes de Mimizan, ce projet ambitieux, connecte désormais le bassin d'Arcachon, par le canal des Landes, à la chaîne des étangs, eux-mêmes reliés par le canal transaquitain. Les 4 plans d'eau du bassin versant forment ainsi un système hydraulique cohérent, étant donné leur interdépendance.

Figure 3 : Gestion hydraulique de la chaîne des lacs, SAGE Born et Buch



L'étang de Cazaux-Sanguinet constitue une zone de partage des eaux entre le nord et le sud où les écoulements se font d'une part vers le bassin d'Arcachon, via le canal de Landes et, d'autre part, vers le sud par un déversement en cascade suivant l'étagement topographique (cf. figure 1). Cet ensemble lacustre est soumis à un marnage naturel (hautes eaux en hiver et niveaux d'étiage en été). Toutefois, l'aménagement hydraulique et l'attrait touristique du territoire, en ont modifié son fonctionnement en maintenant des niveaux quasi constants indiqués par arrêtés préfectoraux aux côtes suivantes :

- Cazaux-Sanguinet : 20,94 m N.G.F.,
- Parentis-Biscarrosse : 20,40 m N.G.F. en été contre 20,10 m N.G.F., en hiver,
- Aureilhan : 6,20 m N.G.F.

Cette gestion des niveaux d'eau est possible grâce à l'existence des cinq ouvrages hydrauliques identifiés sur la figure 2, mais elle ne respecte pas les exigences écologiques des milieux aquatiques. C'est pourquoi, depuis les années 2010, des réflexions sont menées au niveau du bassin versant et, par le biais du Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) des Etangs Littoraux Born et Buch, pour faire évoluer ces arrêtés et retrouver un fonctionnement plus naturel.

## Caractéristiques écologiques

Une diversité de paysage est présente sur les zones humides de l'arrière dune du pays de Born.

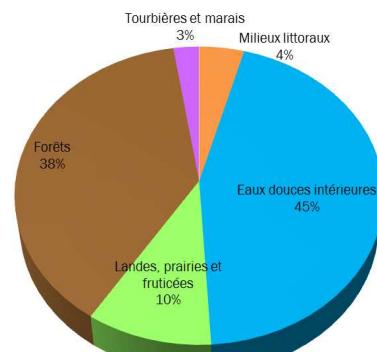


Figure 2 : Répartition des milieux

Majoritairement issues d'une évolution naturelle des milieux telles que les aulnaies ou saulaies marécageuses, les chênaies, ces boisements feuillus à mixtes, ont un grand intérêt pour de nombreuses espèces de chauves-souris, les mammifères semi-aquatiques et les insectes.

10 % de l'espace est ensuite occupé par des landes et prairies.

Les autres milieux naturels correspondent aux milieux dunaires et littoraux, et aux tourbières et marais. Bien que de faible superficie, ces espaces renferment une richesse faunistique et floristique très importante et très remarquable.

## LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les Habitats d'Intérêts Communautaire (H.I.C.) sont ceux mentionnés à l'annexe I de la Directive Habitats, Faune, Flore.

Le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born héberge **29 H.I.C.**, listés dans le tableau ci-contre

(\* ce symbole indique que l'habitat est prioritaire au niveau européen).

### Les milieux dunaires et halophiles

4 H.I.C. halophiles, et spécifiquement attachés au courant de Mimizan, ont été identifiés. Adaptés à la teneur en sel des eaux, ces milieux développent une végétation spécifique : végétation des fissures, prés salés, fourrés halophiles,...Ce grand milieu réunit également les milieux dunaires. On les trouve surtout en rive ouest de la chaîne des étangs. En fonction de l'hydromorphie des sols, différents habitats se distinguent.

### Les habitats aquatiques

5 habitats aquatiques liés aux lacs, étangs et mares sont d'intérêt communautaire. Il s'agit de formations végétales se développant en milieux aquatiques. Ces formations s'échelonnent en fonction de la hauteur d'eau et de sa qualité nutritive. Les gazons amphibiies annuels se situent à un niveau supérieur par rapport aux gazons amphibiies vivaces. Des plantes endémiques des Landes de Gascogne se développent dans ces milieux telles que l'Isoète de Bory.

2 H.I.C. relatifs aux rivières sont également présents. Ils correspondent à des herbiers de plantes strictement aquatiques enracinées et / ou flottantes supportant un courant plus ou moins fort et des variations des niveaux d'eau.

### Les milieux ouverts

Landes, prairies, gazons et formation de hautes herbes font partie des 5 H.I.C. de types « ouverts » identifiés. Dépendant d'une activité humaine plus ou moins forte (élevage-pâturage, fauche,...), ces milieux sont très importants pour un cortège d'insectes et leurs prédateurs.

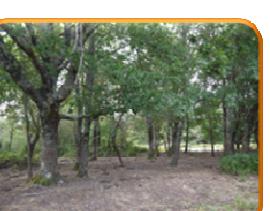
### Les marais et tourbières

Localisés en rive d'étangs, et parfois en bord de rivière, 5 H.I.C. tourbeux ont été identifiés sur le site. Installés sur des sols inondés tout ou partie de l'année, et composés d'une végétation pionnière, ces milieux renferment une richesse importante en plantes patrimoniales. A noter, sur le site, ils sont disséminés et s'expriment en mosaïques avec d'autres habitats : landes humides,...

### Les boisements

4 types de boisements présents sur le site sont d'intérêt communautaire. Seule une tourbière boisée a été localisée sur la commune de Pontenx-les-Forges. La chênaie à Chênes Tauzin est un habitat pionnier commun sur ce site couvrant peu de surface. On la situe sur les talus bordant les parcelles de productions. Les vieilles chênaies s'installent sur sol pauvre, souvent très engorgé sont également fréquentes mais sur de petites surfaces. Enfin, les forêts alluviales sont issues de l'évolution naturelle des milieux, on les trouve sur la partie la plus en aval des cours d'eau.

Habitats d'intérêt communautaire (Code et dénomination simplifiée)	
1230	Végétation des fissures des rochers
1330	Prés salés
1420	Fourrés halophiles
2130*	Dunes grises
2170	Dunes à Saules
2180	Dunes boisées
2190	Roselières et bas marais dunaires
3110	Gazons amphibiies vivaces
3120	Pelouses à Isoète épineux
3130	Gazons amphibiies annuels
3150	Végétations des lacs eutrophes naturels
3160	Mares dystrophes naturelles
3260	Herbiers aquatiques des rivières
3270	Herbiers aquatiques des rivières à berges vaseuses
4020*	Landes humides tourbeuses à Bruyères
4030	Landes sèches européennes
6230*	Formations herbeuses à Nard raide
6410	Prairies humides
6430	Mégaphorbiaies
7110*	Tourbières hautes actives
7120	Tourbières hautes dégradées
7140	Tourbières de transition et tremblants
7150	Végétation pionnière des tourbières
7210*	Cladiae à Marisque
9190	Vieilles chênaies à Chênes pédonculés
9230	Chênaies à Chênes Tauzin
91D0	Tourbières boisées
91E0*	Forêts alluviales (Aulnaies-frênaies)



## LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèces d'intérêt communautaire (Code et nom français)	
1038	Leucorrhine à front blanc
1041	Cordulie à corps fin
1042	Leucorrhine à gros thorax
1044	Agrion de mercure
1065	Damier de la Sucisse
1071	Fadet des Laîches
1096	Lamproie de planer
1220	Cistude d'Europe
1303	Petit rhinolophe
1304	Grand rhinolophe
1308	Barbastelle d'Europe
1321	Murin à oreilles échancrées
1328	Grande noctule
1355	Loutre d'Europe
1356	Vison d'Europe
1416	Isoète de Bory
1618	Faux cresson de Thore
1831	Fluteau nageant



Mentionnées à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore, ces espèces ont été identifiées comme étant en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire ou un habitat spécifique (endémique).

Les zones humides de l'arrière dune du pays de Born, comptent **18 Espèces d'Intérêt Communautaire (E.I.C.)**.

### Les insectes

6 insectes I.C. ont été contactés sur le site. Parmi eux, 4 libellules attachées aux lacs, lagunes et cours d'eau ont été identifiées. 2 papillons font également partie de l'inventaire : le Damier de la Sucisse, seulement identifié dans les secteurs amont des cours d'eau, et le Fadet des Laîches, papillon endémique des Landes de Gascogne bien représenté sur le territoire.

### Les poissons

De nombreux poissons utilisent les cours d'eau et les lacs des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, mais seule la Lamproie de planer est d'intérêt communautaire sur le site. Cette espèce, difficilement visible, est présente sur les principaux cours d'eau du sud du territoire : l'Escource et ses affluents, le Canteloup, le courant de Sainte-Eulalie-en-Born, la Pave et le Nasseys.

### Les reptiles

Le seul reptile d'intérêt communautaire identifié sur le site est une petite tortue d'eau douce : la Cistude d'Europe. Présente dans les zones reculées des 3 grands lacs (anses, étangs attenants et crastes) cette tortue se nourrit dans l'eau, pond ses œufs dans les prairies, les landes sèches ou les chemins, et hiberne dans les vases des boisements humides ou fossés.

### Les mammifères

Les inventaires ont permis de révéler la présence de nombreux mammifères d'I.C.. 5 chauves-souris fréquentent les zones humides de l'arrière dune du pays de Born et, notamment, leurs boisements. Surtout inféodées aux boisements c'est la Barbastelle et la Grande noctule que l'on retrouve plus abondamment sur le site et le linéaire hydrographique. Les rhinolophes (en photo) et murin se font plus rares mais utilisent tout de même le site et son cortège d'habitats. Puis 2 mustélidés sont présents sur le site : la Loutre d'Europe et le Vison. Comme la Cistude, ces deux espèces utilisent de nombreux milieux pour effectuer leur cycle biologique.

### Les plantes

3 plantes aquatiques I.C. sont connues sur le site. Il s'agit de l'Isoète de Bory, petite fougère aquatique qui n'est présente que sur le lac nord de Cazaux-Sanguinet. Très rare, elle se développe sur un sol sableux et sous une profondeur d'eau de 0,3 à 1,5 mètres. Plante pionnière, elle est encore très mal connue. Le Faux-cresson de Thore (en photo) est également présent de façon plus abondante, en rives est des 2 grands étangs. Cette petite vivace, également endémique des Landes de Gascogne se développe sur un sol nu soumis à une variation saisonnière (inondation en hiver et exondation au printemps) des eaux. Enfin, le site accueille le Fluteau nageant. Cette plante aquatique des plans d'eau et rivières, dont la présence est connue historiquement, n'a pas été retrouvée récemment.

## LES MENACES ECOLOGIQUES

Nom français	Menaces
<b>Espèces animales</b>	
Ragondin	Dégradation des roselières, destruction des berges
Vison d'Amérique	Concurrence avec le Vison d'Europe
Tortue à tempes rouges	Compétition avec la Cistude d'Europe
Perche soleil	Concurrence avec les espèces locales
Ecrevisse de Louisiane	Concurrence avec les espèces locales, dégradation des berges
Palourde japonaise	Prolifération importante. Modification des milieux ?
<b>Espèces végétales</b>	
Jussies	
Grand lagarosiphon	Concurrence avec les espèces locales, diminution de la biodiversité
Egeria	
Myriophylle du Brésil	
Sagittaire graminée	Concurrence avec les espèces locales
Baccharis à feuille d'arroeche	Concurrence avec les espèces autochtones, diminution de la biodiversité

Considérées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) comme la seconde plus grande menace sur la biodiversité, les invasions biologiques existent sur les territoires du Born et du Buch. Diverses espèces animales et végétales exotiques envahissantes prolifèrent sur le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born et engendrent des déséquilibres écologiques, menacent de disparition certaines espèces endémiques et/ou transforment leurs habitats préférentiels.

Les espèces végétales sont bien connues, leur développement est notamment suivi au travers de diagnostics cartographiques et géré par le biais de différentes actions humaines : arrachage manuel, arrachage mécanique, fauillage,...

Toutefois, les menaces écologiques subsistent sur le site, et de nouvelles colonisations par d'autres espèces invasives nouvellement installées sur le territoire national peuvent arriver. La surveillance et le suivi de ces espèces invasives animales et végétales sont donc essentiels.



## LES ACTIVITES SOCIALES ET ECONOMIQUES

80 % du territoire, sur lequel le site Natura 2000 est implanté, est occupé par la forêt. C'est la principale économie sur le secteur : sylviculture, scieries, papeteries et autres industries liées à la production de bois (usine de charbon actif) sont donc présentes. Les boisements marécageux sont peu exploités mais répondent à des activités de loisirs : la chasse ou la randonnée. L'agriculture est également présente mais, étant installée sur le plateau landais, plus propice à la culture céréalière, elle ne concerne pas les zones humides du site. Les lacs et l'attrait touristique qu'ils confèrent présentent également une ressource pour le territoire. En effet, sans parler de l'industrie pétrolière importante notamment sur le lac de Parentis- Biscarrosse ou de l'activité militaire qui utilise la surface lacustre du nord (site militaire de Cazaux), les lacs ont une influence touristique considérable et créent une économie locale prospère. Les zones humides sont aussi attrayantes pour la pêche, les activités nautiques et aéronautiques (avec notamment la pratique de l'hydraviation). Le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born compte donc de nombreux usagers.

On recense également de nombreux gestionnaires qui, de par leurs activités, ont permis de conserver les milieux et espèces en l'état, voire de retrouver des faciès disparus après la fermeture et l'abandon de milieux. Des collectivités (Géolandes, communauté de communes,...), les fédérations départementales et associations locales (chasseurs, pêche et protection des milieux aquatiques...) font partie de ces fervents gestionnaires très impliqués.

## DE LA DEFINITION DES OBJECTIFS AU CHOIX DES ACTIONS

### Ce que l'on veut faire du site

Après avoir identifié « ce que l'on voit sur le site », les menaces et les facteurs de vulnérabilité existants sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, les objectifs propres au site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born ont été définis (paragraphe et tableau suivants). Pour faire simple, ces objectifs correspondent à « ce que l'on veut faire sur le site ».

Comme pour chacune des étapes de l'élaboration du DOCOB, ce travail s'est effectué en totale concertation avec les acteurs socio-professionnels du site, lors de commissions et groupes thématiques. Ces objectifs permettent ensuite d'élaborer des mesures de gestion précises, avec lesquelles les acteurs pourront aisément agir en faveur des milieux et des espèces.

En effet, les actions sont définies dans l'esprit de **concilier les enjeux écologiques et les activités sociales et économiques du site**. Ces actions prennent la forme de contrats Natura 2000 et d'une charte Natura 2000.

Destinés aux ayants-droits et exploitants de parcelles situées dans le site Natura 2000, ces outils signés pour une durée minimale de 5 ans donnent droit à une rémunération (contrats), ou à des avantages fiscaux (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour la charte). En contrepartie, le signataire volontaire s'engage à respecter un cahier des charges spécifique.

### Les contrats Natura 2000

Trois types de contrats sont à distinguer :

- les contrats forestiers, réservés aux espaces forestiers,
- les contrats agricoles ou Mesures Agro-Environnementales territorialisées (M.A.E.t.). Ces mesures permettent aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation. Un manque à gagner étant créé, en contrepartie de leur engagement pour 5 ans, les signataires reçoivent une compensation financière par an et par hectare engagé,
- les contrats ni agricoles ni forestiers dits « ni ni », réservés aux espaces qui ne sont ni agricoles ni forestiers.



Le programme d'actions du DOCOB comporte 31 actions détaillées dans le Tome III du DOCOB.

### La charte Natura 2000

Elle comprend une liste d'engagements relevant de pratiques locales et de recommandations de gestion en fonction des milieux. Ces éléments sont classés par types de milieux :

- recommandations et engagements de portée générale, s'appliquant sur tout le site,
- recommandations et engagements spécifiques aux milieux aquatiques,
- recommandations et engagements spécifiques aux milieux forestiers,
- recommandations et engagements spécifiques aux milieux dunaires et halophiles,
- recommandations et engagements spécifiques aux landes et prairies,
- recommandations et engagements spécifiques aux tourbières et marais,
- recommandations et engagements spécifiques aux activités de loisirs.

## Les objectifs

Objectifs généraux (enjeux)	Objectifs opérationnels	Espèces concernées	Habitats concernés
A. Enjeux transversaux	A1. Maintenir une vigilance et une lutte contre les espèces invasives (animales et végétales)	Loutre et Vison, Cistude d'Europe	Habitats aquatiques, milieux dunaires, boisements
	A2. Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux	Toutes les espèces	Habitats aquatiques, milieux ouverts, marais et tourbières et boisements
	A3. Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques du territoire et animer	Toutes les espèces	Tous les habitats
B. Assurer la conservation des milieux aquatiques et ouverts des rives d'étangs	B1. Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales	Toutes les espèces	Lacs, milieux ouverts et marais et tourbières
	B2. Limiter les impacts de l'activité nautique, touristique et récréative sur les habitats et les espèces	Loutre, Vison, Cistude d'Europe, Isoète de Bory et Faux-cresson de Thore	Lacs, milieux ouverts et marais et tourbières
C. Assurer la conservation des habitats forestiers, du réseau hydrographique, et favoriser la mosaïque de paysage	C1. Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ouverts	Loutre, Vison, Cistude d'Europe, Chauves-souris, insectes, poissons et Fluteau nageant	Rivières, boisements, milieux ouverts et tourbières
	C2. Travailler sur la réduction d'apports de polluants	Toutes les espèces	Rivières et milieux ouverts
	C3. Limiter l'ensablement des milieux	Toutes les espèces	Rivières
D. Protéger les habitats dunaires et halophiles	D1. Conserver la naturalité des milieux	Loutre, Vison, chauves-souris et insectes	Milieux dunaires et halophiles
	D2. Améliorer les conditions d'accueil du public en veillant à diminuer son impact sur les milieux	Loutre, Vison et chauves-souris	Milieux dunaires et halophiles
	D3. Restaurer les milieux dégradés	Toutes les espèces	Milieux dunaires et halophiles
E. Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats respectifs	E1. Prendre en compte les exigences des espèces lors de travaux ou manifestations	Toutes les espèces	Tous les habitats
	E2. Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Tous les habitats
F. Améliorer les connaissances sur la biodiversité	F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore	Toutes les espèces	-
	F2. Améliorer les connaissances sur les habitats	-	Tous les habitats

## LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Le comité de pilotage local, créé par le M. le Préfet, est l'instance centrale de la concertation. Il regroupe :

- les collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, ...),
- les représentants des propriétaires, des socioprofessionnels et des usagers,
- les administrations et établissements publics de l'État,
- les associations de protection de la nature et experts scientifiques.

Le COPIL conduit l'élaboration du DOCOB d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

## LA STRUCTURE ANIMATRICE

A l'issue de sa validation par le comité de pilotage, puis par Monsieur le Préfet, le comité de pilotage désigne une structure animatrice pour la mise en œuvre du DOCOB.

Sur ce site, la communauté de communes des Grands Lacs s'est portée candidate pour poursuivre la démarche sur son territoire.

Les principales missions de l'animateur sont les suivantes :

- recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenues dans le DOCOB,
- aider et encadrer les porteurs de projets pour l'élaboration et le montage des dossiers,
- informer et sensibiliser les usagers du site,
- évaluer et suivre les actions mises en place,
- mettre à jour le DOCOB par des inventaires complémentaires et actions de suivi,
- etc....



## Pour tous renseignements complémentaires

### Communauté des communes des Grands Lacs

136 rue Jules Ferry - B.P. 64

40161 PARENTIS EN BORN CEDEX

Chargée de mission : Claire BETBEDER

Tel : 05 58 78 37 81

Email : [natura2000@cdc-grands-lacs.fr](mailto:natura2000@cdc-grands-lacs.fr)

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (D.D.T.M.)

Service Nature et Forêt

351 Boulevard Saint-Médard B.P. 369

40012 MONT DE MARSAN CEDEX

Tel : 05 58 51 30 14

Email : [gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr](mailto:gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr)

### Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine

Service Patrimoine, Ressource, Eau et Biodiversité

Cité administrative – rue Jules Ferry – Boîte 55

33090 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 56 24 88 22

Email : [Coline.Garde@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Coline.Garde@developpement-durable.gouv.fr)

### Portail Natura 2000

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

